

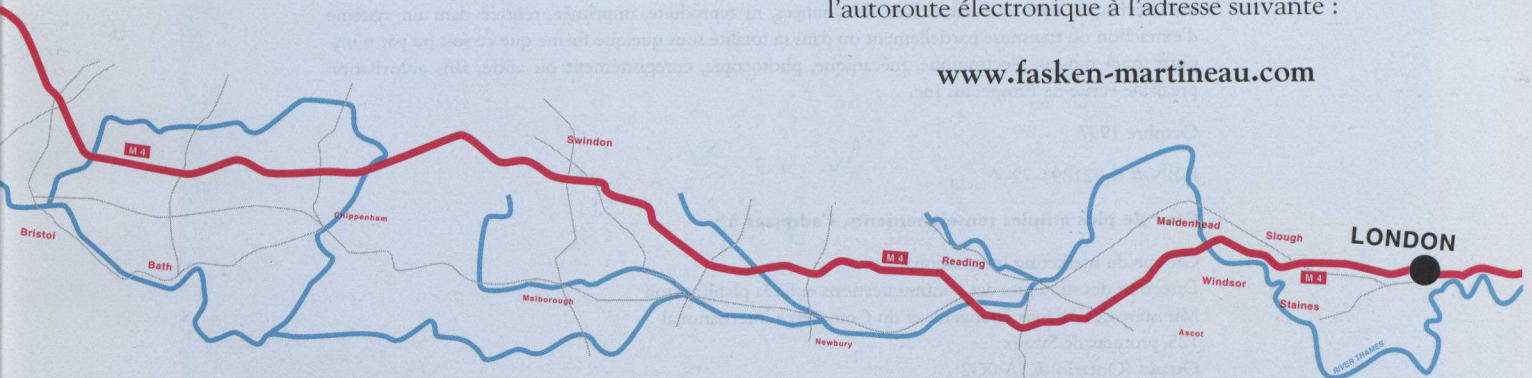
Vous rechercherez de nouveaux réseaux de distribution pour vos produits et services au Canada et peut-être même à l'étranger. Nos avocats commercialistes connaissent bien la distribution en amont et en aval; ils connaissent aussi les sûretés qu'il faut pour protéger votre droit d'être payé par vos clients. Bien entendu, en créant ces nouvelles chaînes de distribution, vous voudrez connaître les lois canadiennes qui touchent la concurrence et les pratiques de commerce. Notre clientèle existante permet souvent à nos nouveaux clients d'accélérer leur implantation grâce à des contacts précieux.

BIENVENUE AU CANADA

Il ne s'agit là que de quelques-unes des nombreuses façons d'aider nos clients de l'étranger lorsqu'ils approchent le marché canadien pour la première fois. C'est ce que nous entendons par une carte routière. Nous nous intéressons de près aux activités de nos clients et ressentons une fierté certaine lorsqu'ils réussissent et s'intègrent à la communauté économique canadienne. En ce sens, nous nous percevons comme des ambassadeurs de première ligne pour le Canada.

Nous espérons que vous prendrez quelques minutes pour visiter notre page d'accueil Internet où vous en apprendrez beaucoup plus sur notre cabinet et ses professionnels. Vous pouvez nous rejoindre sur l'autoroute électronique à l'adresse suivante :

www.fasken-martineau.com



LONDRES

Des conseils juridiques sur les affaires au Canada sont prodigués de notre bureau stratégiquement situé dans la City de Londres, sans l'inconvénient des différences de fuseau horaire. Pour un grand nombre de nos clients, la voie d'accès de Fasken Martineau vers le Canada s'ouvre à Londres. Découvrez ce bureau et les services qu'il offre en communiquant avec l'un de nos associés résidents, John Elias, au +44(0)171/929 2894, ou visitez notre site web au www.fasken-martineau.com.

